

Adresse	Route du Jorat 13
Affectation du sol selon PGA	Zone de villas
Secteur de protection des eaux	Au
Dangers naturels	Glissements de terrain spontanés (danger nul) Chutes de pierres et de blocs (danger nul)
Limite des constructions	<u>Art. 36 LRou</u>
Note au recensement architectural	--
Degré de sensibilité au bruit	II
Déroptions	--
Immatriculation au RF après travaux	Oui

**SERVITUDES :** Seules les servitudes utiles au projet et dont le tracé est connu sont reportées sur le plan

C	Canalisation(s) d'eau 007-2006/003662
C/D	Passage à pied, pour tous véhicules et canalisations 007-2006/003892
C/D	Canalisation(s) d'égouts 007-2006/003899

**MENTIONS :**

C	Restriction du droit d'aliéner LPP s/part de Dränert Christophe 007-2018/000637
C	Restriction du droit d'aliéner LPP s/part de Mavromatis Georgios 007-2018/000638

## Plan dressé pour mise à l'enquête

Transformations intérieures et en façade Nord-Est du bâtiment ECA 146, démolition de 2 annexes, murs, escaliers, construction d'un pavillon et d'un couvert, aménagements extérieurs

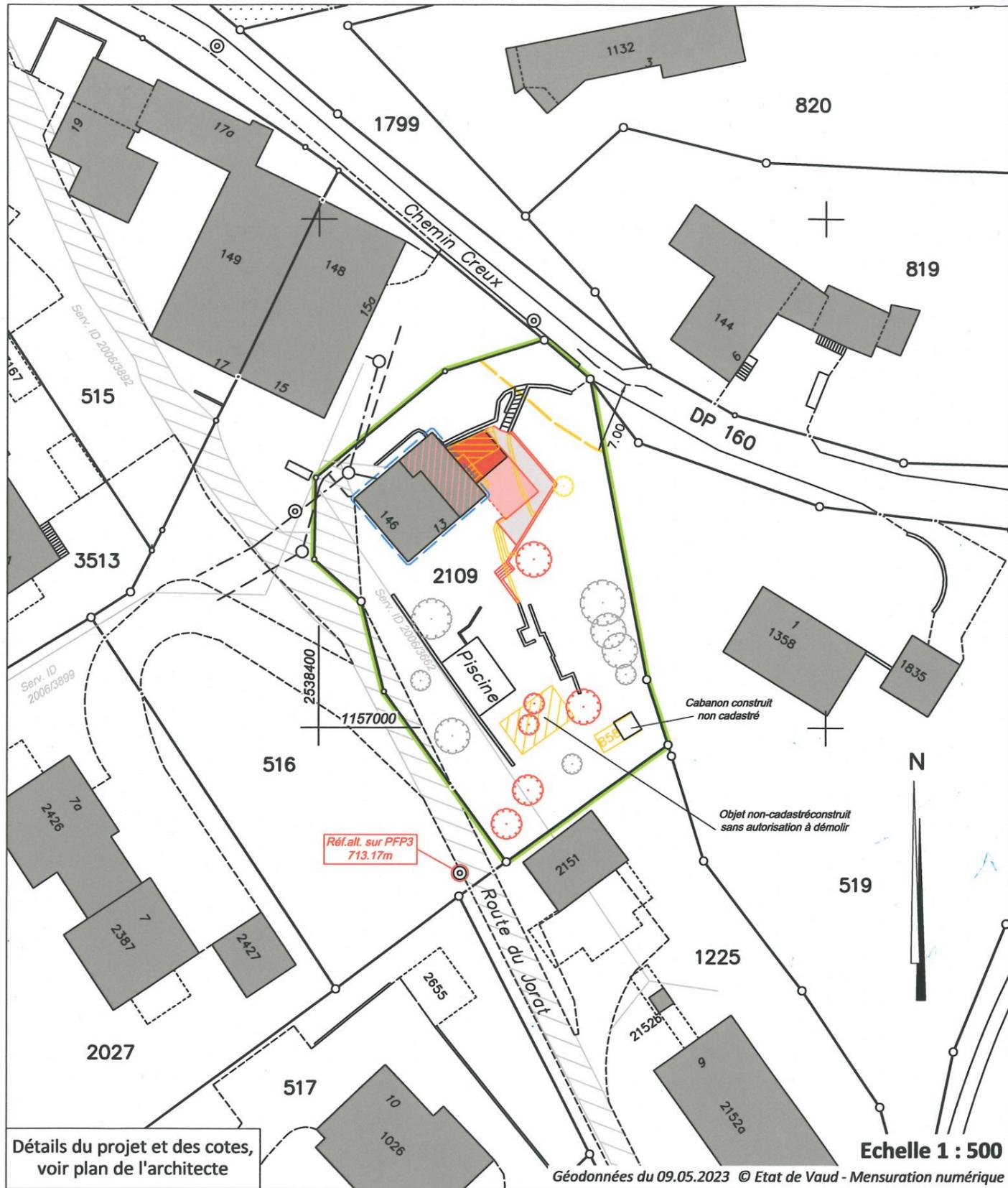
PROPRIETE DE :	PARC.	DESIGNATION RF
<b>Dränert Christophe</b> <b>Mavromatis Georgios</b>	<u>2109</u>	<b>Surface totale</b> 1'109 m <sup>2</sup> Habitation ECA 146 82 m <sup>2</sup> Bâtiment B58 8 m <sup>2</sup> Revêtement dur 177 m <sup>2</sup> Place-jardin 842 m <sup>2</sup>

Les propriétaires :

Sceau communal :

30.4.2024

*Guillaume F...*  
*M...*



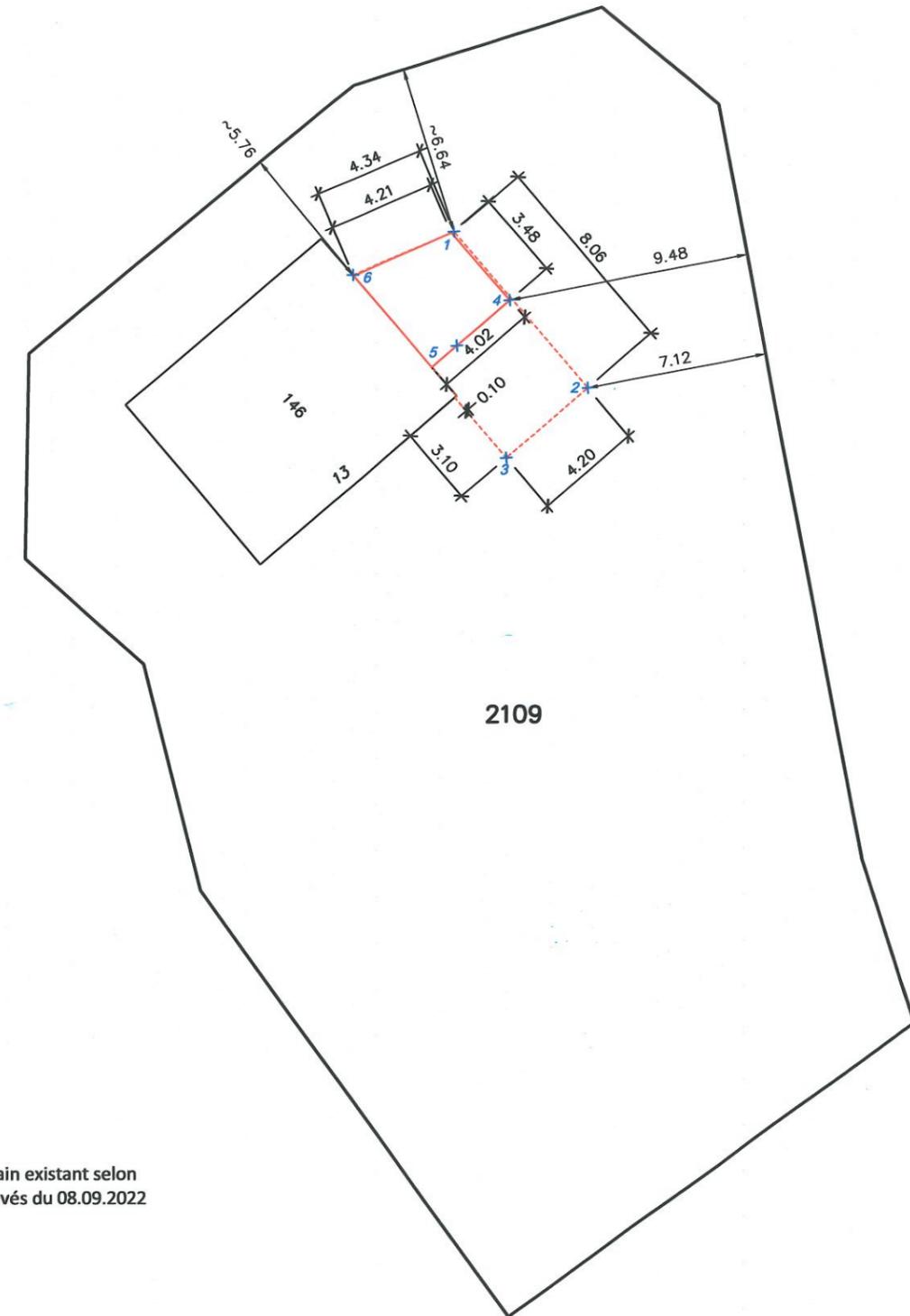
**Propriétaires voisins:**

- 516 PPE fts 5587/516-1 et 5587/516-2
- 519 Glayre Nelly
- 1225 Besson Martial

**Légende:**

- Couvert
- Pavillon
- Transformations intérieures et en façade
- Accès
- Aménagements extérieurs
- Démolition
- Arbres existants / nouveaux / démolis
- Collecteurs EC projetés

**Détail des cotes au 1: 250**



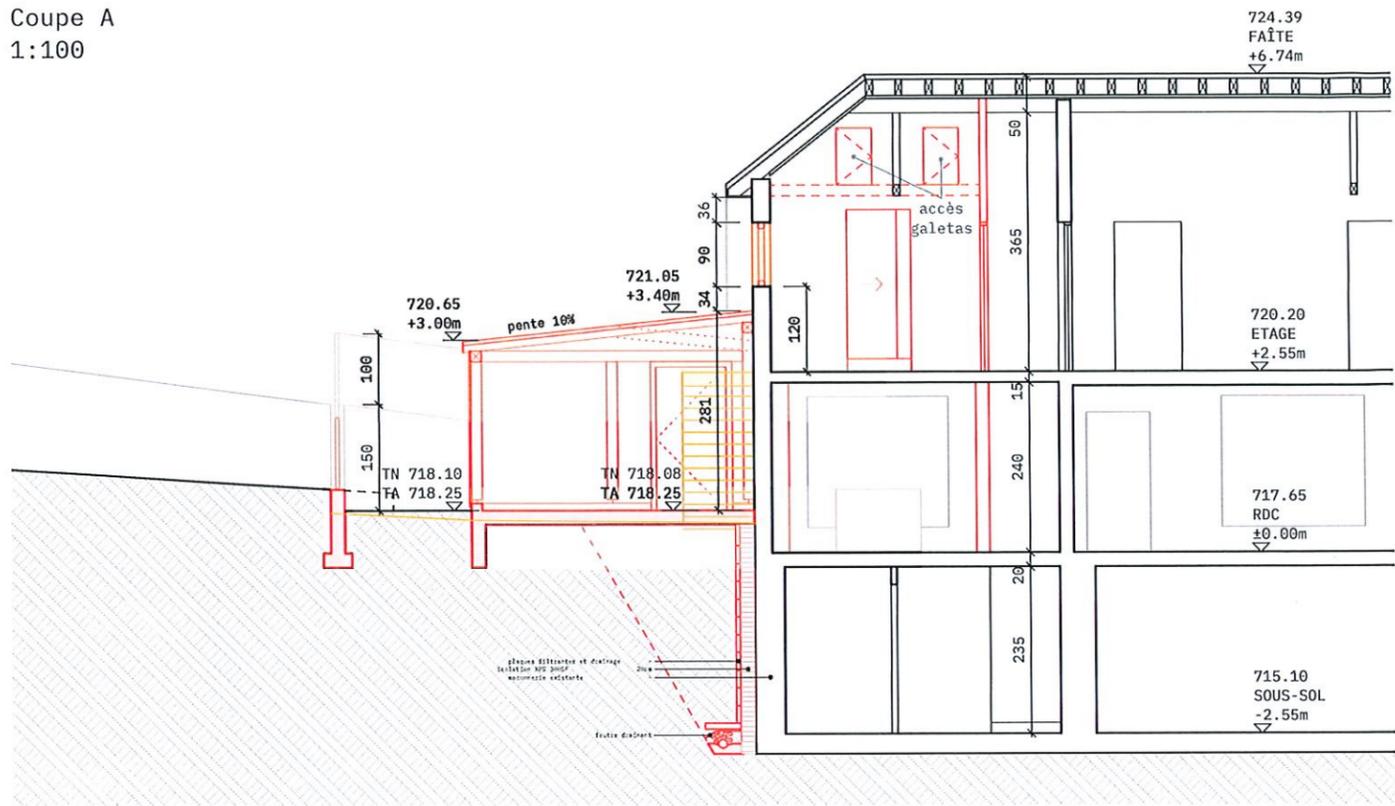
**Légende:**

- Couvert
- Pavillon

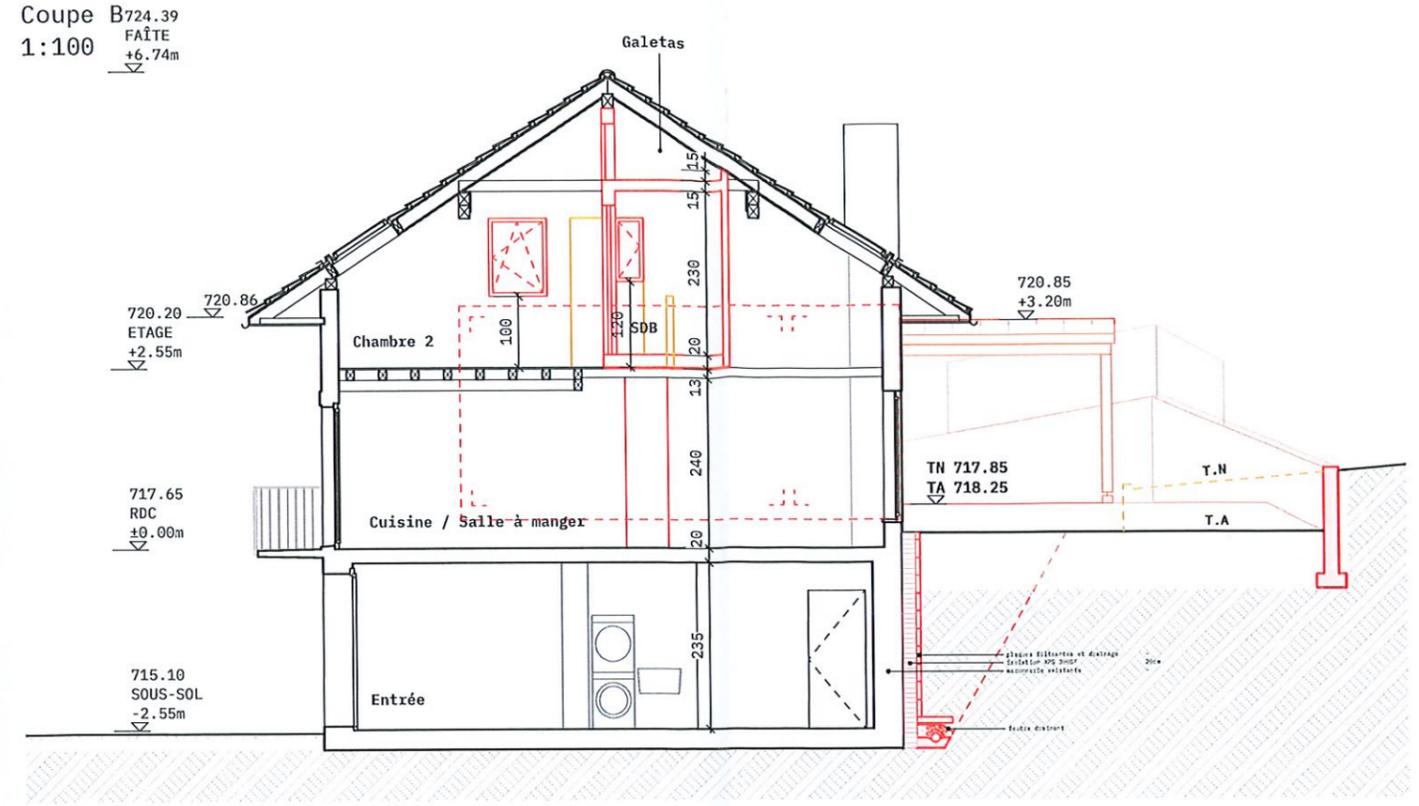
**Altitudes: terrain existant selon relevés du 08.09.2022**

- 1 718.05
  - 2 719.25
  - 3 718.50
  - 4 718.35
  - 5 718.25 (altitude devant escalier)
  - 6 717.90
- Réf. alt. 713.17

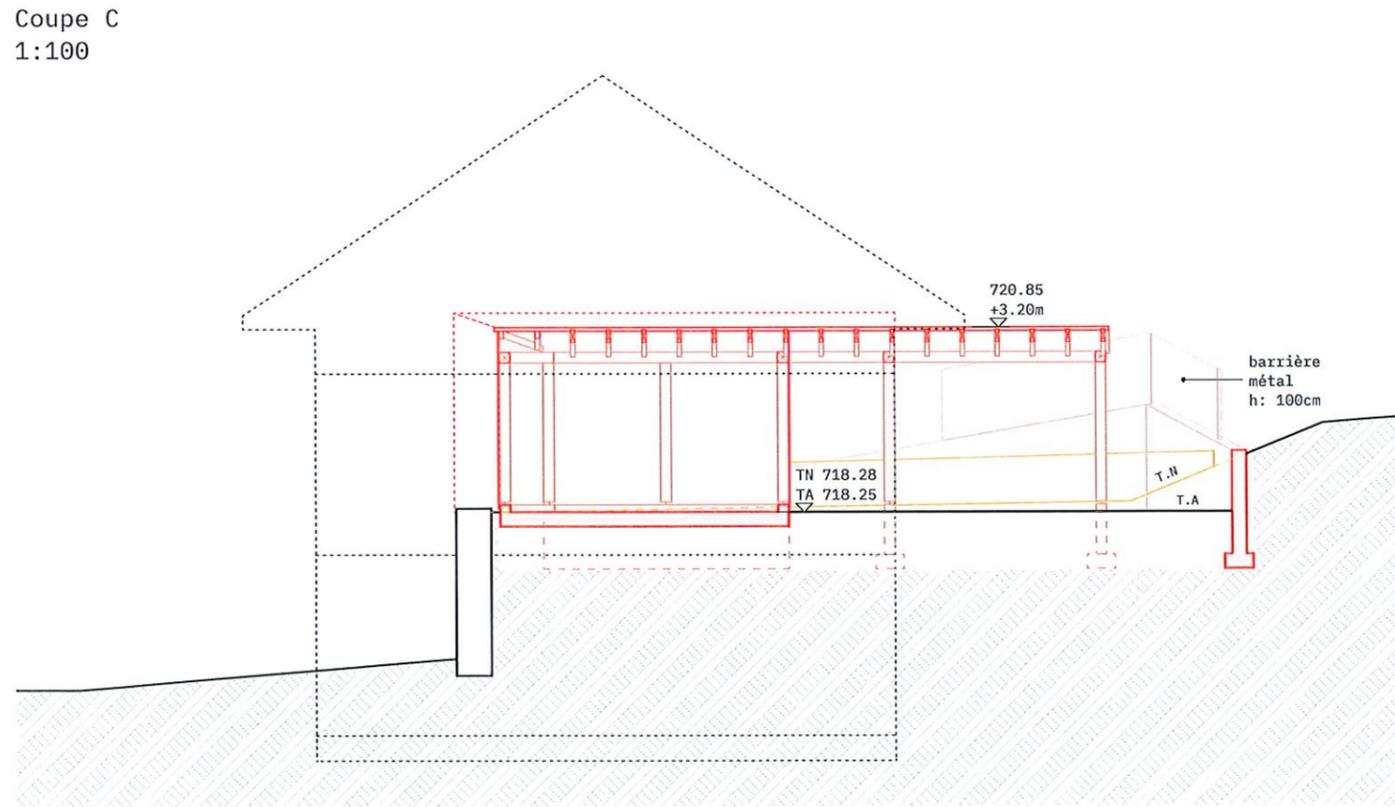
Coupe A  
1:100



Coupe B  
1:100



Coupe C  
1:100



<b>JOR</b>	Transformations intérieures et en façade Nord-Est du bâtiment ECA 146, démolition de deux annexes, murs, escaliers, construction d'un pavillon et d'un couvert, aménagements extérieurs. PARCELLE N° 2109 - ROUTE DU JORAT 13, 1052 LE MONT-SUR-LAUSANNE		
COUPES			
<b>MISE À L'ENQUÊTE</b>			
Echelle : 1:100	Format : A3	Date : 29 avril 2024	Dessin : RK

DA  
Delgado Architectes Sàrl

Architecte EPFL  
Boulevard de Grancy 49 - 1006 Lausanne  
Econtact@delgadoarchitectes.ch  
T +41213112249 - www.delgadoarchitectes.ch

Légende:

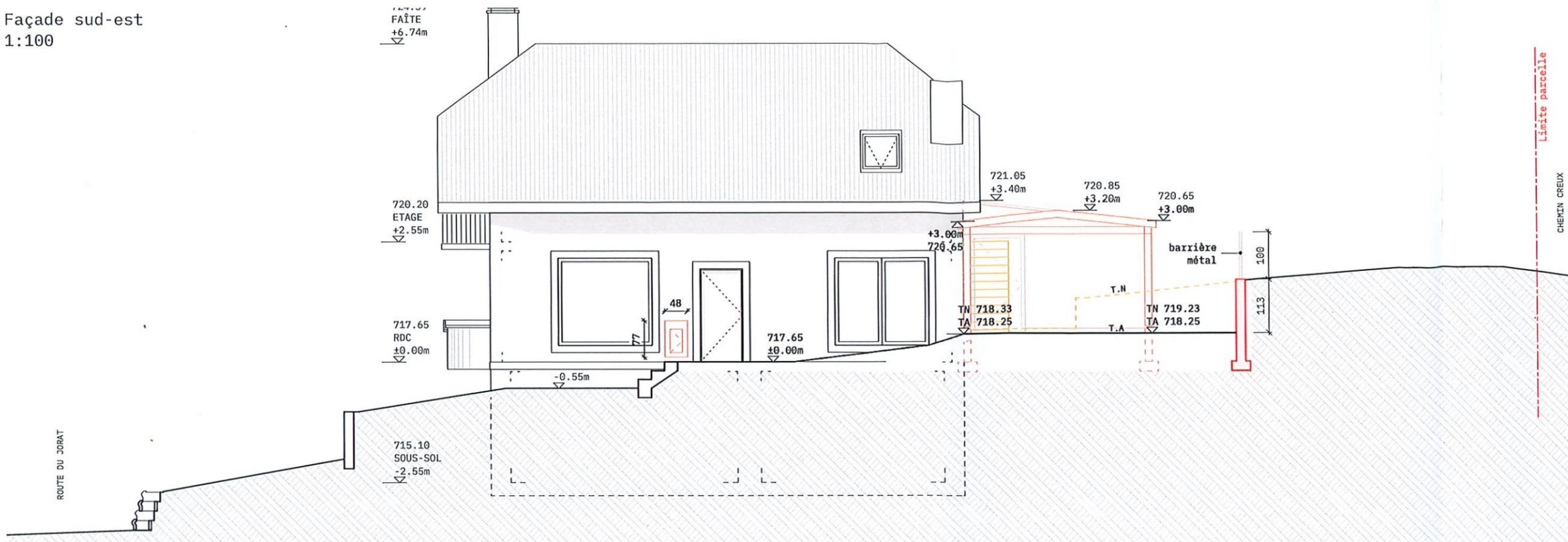
bitume	existant
revêtement pierre	démolition
buisson existant	construction
gazon	

Architecte:

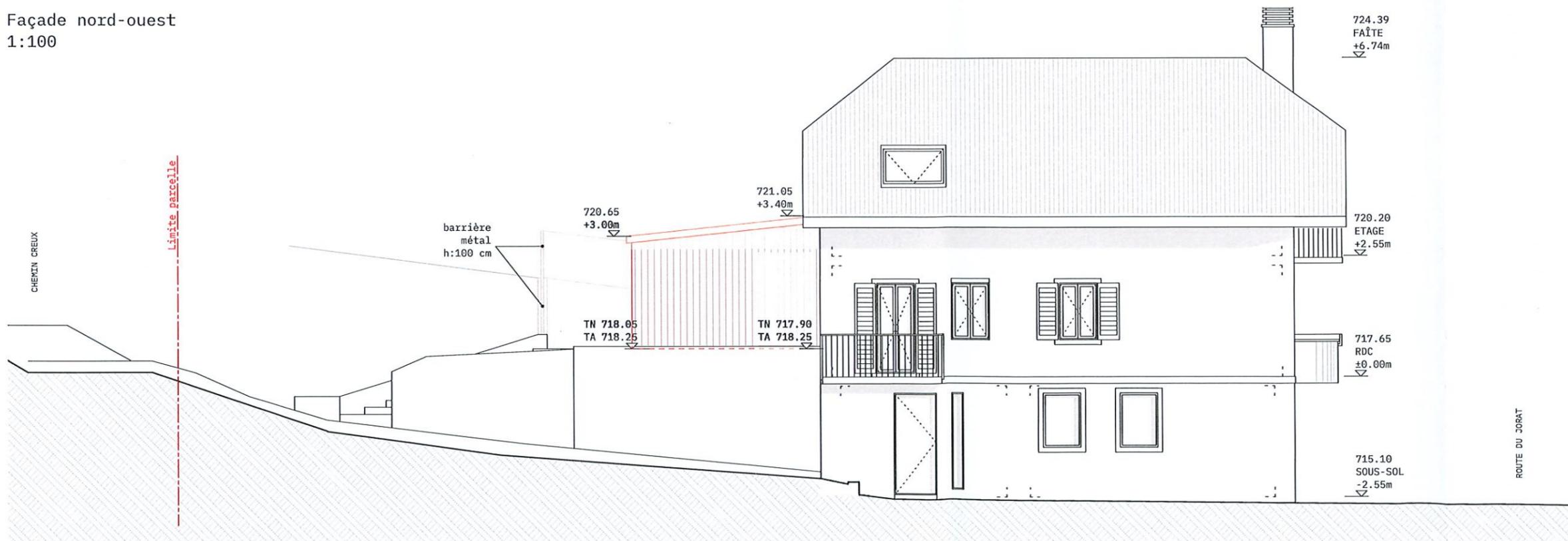
Propriétaires:

30.4.2024

Façade sud-est  
1:100



Façade nord-ouest  
1:100



<b>JOR</b>	Transformations intérieures et en façade Nord-Est du bâtiment ECA 146, démolition de deux annexes, murs, escalier, construction d'un pavillon et d'un couvert, aménagements extérieurs. PARCELLE N° 2109 - ROUTE DU JORAT 13, 1052 LE MONT-SUR-LAUSANNE		
FACADES S-E / N-O			
<b>MISE À L'ENQUÊTE</b>			
Echelle : 1:100	Format : A3	Date : 29 avril 2024	Dessin : RK

DA Delgado Architectes Sàrl

Architecte EPFL  
Boulevard de Grancy 49 - 1008 Lausanne  
Econtact@delgadoarchitectes.ch  
T +41 21 311 2249 - www.delgadoarchitectes.ch

Légende:

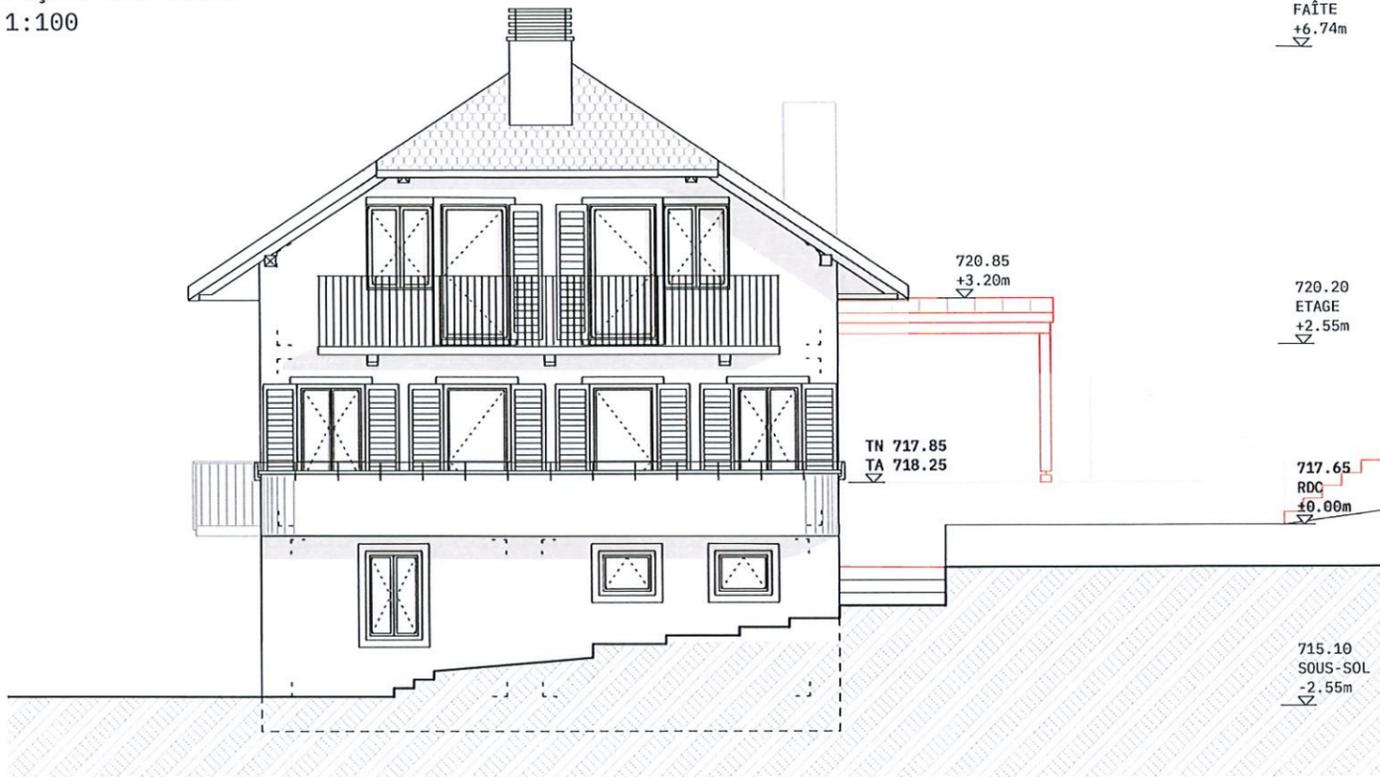
bitume	existant
revêtement pierre	démolition
buisson existant	construction
gazon	

Architecte:

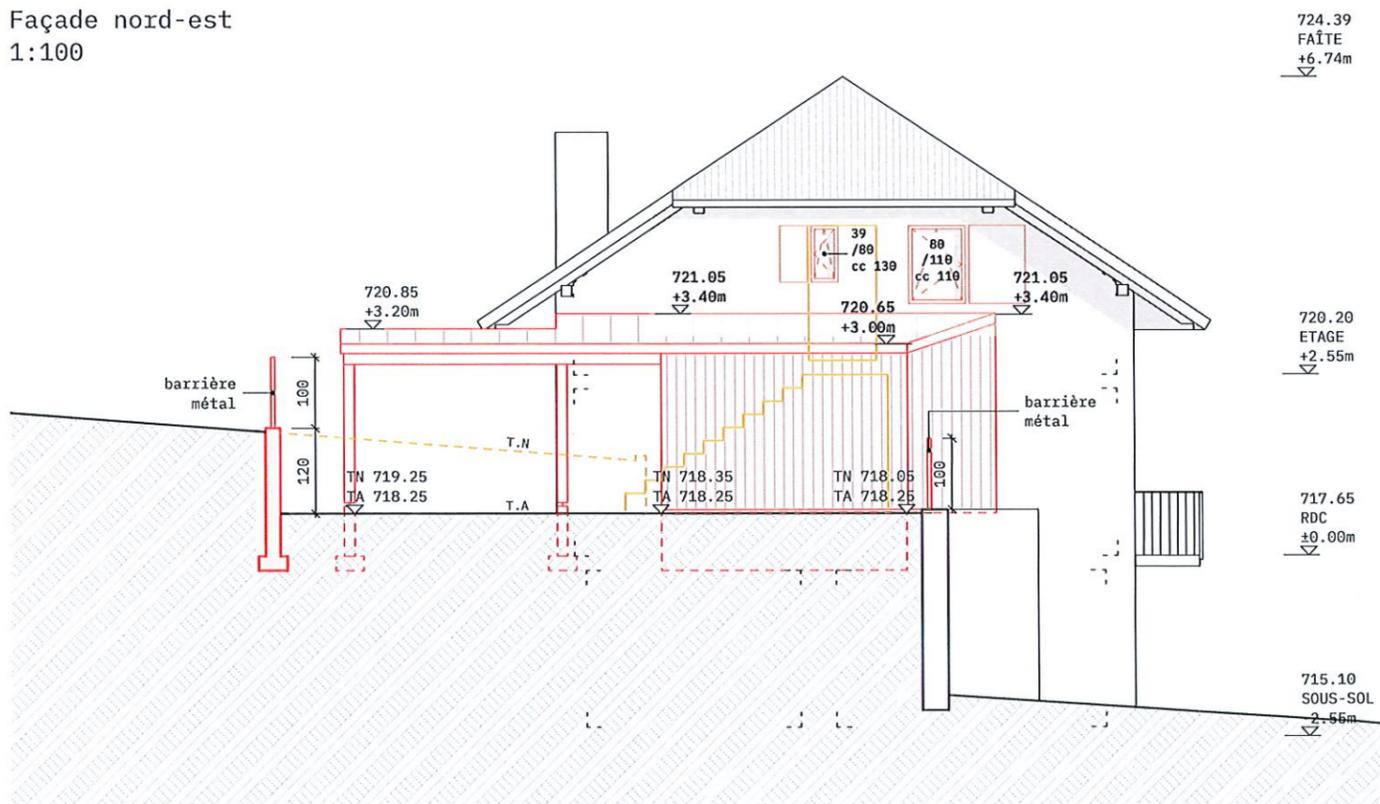
Propriétaires:

30.01.2024

Façade sud-ouest  
1:100



Façade nord-est  
1:100



**JOR** Transformations intérieures et en façade Nord-Est du bâtiment ECA 146, démolition de deux annexes, murs, escalier, construction d'un pavillon et d'un couvert, aménagements extérieurs.  
PARCELLE N° 2109 - ROUTE DU JORAT 13, 1052 LE MONT-SUR-LAUSANNE

FACADES S-O / N-E

**MISE À L'ENQUÊTE**

Echelle : 1:100  
Format : A3  
Date : 29 avril 2024  
Dessin : RK

DA Delgado Architectes Sàrl

Architecte EPFL  
Boulevard de Grancy 49 - 1008 Lausanne  
E contact@delgadoarchitectes.ch  
T +41213112249 - www.delgadoarchitectes.ch

Légende:

- bitume
- revêtement pierre
- buisson existant
- gazon
- existant
- démolition
- construction

Architecte:

Propriétaires:

30.04.2024

## Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 221465

### A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale :

24048

#### Données générales

Compétence M ou ME (\*) : (ME) Municipale Etat

1. **Commune (\*) :** Le Mont-sur-Lausanne
2. **Lieu-dit :**  
**et/ou adresse (\*) :** Route du Jorat 13
3. **Coordonnées (E / N) (\*) :** 2538415 / 1157015 (coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)
4. **No de parcelles (\*) :** 2109
5. **No ECA :** 146 B58
6. **Note recen. architectural :**

#### Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

##### 7. Propriétaire (\*) :

Nom, Prénom :	DRÄNERT CHRISTOPHE	Raison sociale :	
Adresse :	Route du Jorat 13	Tél. :	
NPA / Localité :	1052 LE MONT-SUR-LAUSANNE	E-mail :	cdraenert@googlemail.com

##### Promettant acquéreur :

Nom, Prénom :		Raison sociale :	
Adresse :		Tél. :	
NPA / Localité :		E-mail :	

##### Droit distinct et permanent :

Nom, Prénom :		Raison sociale :	
Adresse :		Tél. :	
NPA / Localité :		E-mail :	

##### 8. Auteur des plans (\*) (personne physique selon art. 72 RATC)

Projet nécessitant :	[X] Architecte [ ] Ingénieur [ ] Exception art. 106 LATC		
Nom, Prénom :	DELGADO YOLANDE	N° reg. mandataire :	4560
Profession :	Architecte		
Raison sociale :	DELGADO ARCHITECTES SA	E-mail :	contact@delgadoarchitectes.ch
Adresse :	Boulevard de Grancy 49	Tél. :	0213112249
NPA / Localité :	1006 LAUSANNE	Fax :	

##### 9. Nature des travaux principale (\*) : (une seule coche possible)

<input type="checkbox"/> Adjonction	<input checked="" type="checkbox"/> Agrandissement	<input type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux
<input type="checkbox"/> Construction nouvelle	<input type="checkbox"/> Démolition partielle	<input type="checkbox"/> Démolition totale
<input type="checkbox"/> Reconstruction après démolition	<input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie	<input type="checkbox"/> Rénovation totale
<input type="checkbox"/> Transformation(s)		

##### 10. Description de l'ouvrage (\*) :

Transformations intérieures et en façade Nord-Est du bâtiment ECA 146, démolition de deux annexes, murs, escalier, construction d'un pavillon et d'un couvert, aménagements extérieurs.

##### 11. Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

## Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (\*) :  Oui  Non  
b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)   
c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichement de  m<sup>2</sup> (cocher aussi la question N° 105)   
b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie   
c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)  I  II  III  IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO :
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (\*) :  Oui  Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 15.6.24 au 18.7.24

## B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

## 20. Maître de l'ouvrage (\*) :

- 01 CFF  
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports  
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF  
 07 Swisscom  
 08 La Poste  
 10 Canton  
 11 Entreprise de droit public d'un canton  
 15 Commune  
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)  
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)  
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension  
 23 Caisse maladie, SUVA  
 24 Banque, fond immobilier, holding financière  
 31 Usine d'électricité privée  
 32 Usine à gaz privée  
 33 Chemin de fer privé  
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)  
 42 Coopérative de logement  
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)  
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)  
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)  
 61 Particulier et hoirie  
 63 Organisation internationale, ambassade  
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) :

Nom, Prénom :	CHRISTOPHE DRÄNERT ET GEORGIOS MAVROMATIS	Raison sociale :	
Adresse :	Route du Jorat 13	Tél. :	
NPA / Localité :	1052 LE MONT-SUR-LAUSANNE	E-mail :	cdraenert@icloud.com

## 21. Direction des travaux (\*) :

Nom, Prénom :	DRÄNERT CHRISTOPHE	Raison sociale :	
Adresse :	Route du Jorat 13	Tél. :	076 811 35 22
NPA / Localité :	1052 LE LE MONT-SUR-LAUSANNE	E-mail :	cdraenert@googlemail.com

## C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction (\*) :  Bâtiment  Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur
31. Type d'ouvrage (\*) :
- |                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Approvisionnement en eau / énergie | <input type="checkbox"/> 11 Alimentation en eau<br><input type="checkbox"/> 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques<br><input type="checkbox"/> 14 Chauffage à distance<br><input type="checkbox"/> 19 Autre  |
| Elimination des déchets            | <input type="checkbox"/> 22 Ordures ménagères<br><input type="checkbox"/> 23 Autres déchets   |
| Infrastructure routière, parking   | <input type="checkbox"/> 34 Route, place de stationnement<br><input type="checkbox"/> 35 Parking couvert  |
| Autre transport et communication   | <input type="checkbox"/> 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)<br><input type="checkbox"/> 42 Constructions pour les bus et tramway<br><input type="checkbox"/> 43 Constructions pour la navigation<br><input type="checkbox"/> 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)<br><input type="checkbox"/> 49 Autres constructions vouées aux transports |

- Education, recherche, santé,  
loisirs, culture
- Autres infrastructures
- Agriculture, sylviculture
- Industrie, artisanat,  
commerce, services,  
administration
- 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)
- 52 Formation supérieure ou recherche
- 53 Hôpital
- 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale
- 55 Autre établissement de santé spécialisé
- 56 Installation de loisirs et de tourisme
- 57 Eglise et bâtiment à but religieux
- 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments
- 59 Salles omnisports et salles de sport
- 61 Aménagement de berges et barrages
- 62 Constructions pour la défense nationale
- 69 Autres infrastructures
- 71 Maison individuelle à un logement, isolée
- 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle
- 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
- 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation
- 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale
- 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation
- 79 Autre construction en rapport avec l'habitation
- 81 Construction agricole
- 82 Construction sylvicole
- 91 Fabrique, usine, atelier
- 92 Halle, dépôt, silo, citerne
- 93 Bât. administratif, bureaux
- 94 Bât. commercial, magasin
- 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...
- 96 Autres hébergements de courte durée
- 99 Autre construction destinée à des activités économiques

### Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :
- 5 m                       10 m                       25 m                       50 m
- 100 m                       250 m                       500 m                       1000 m
34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :
35. Dans un plan général d'affectation (PGA)
- Dans un plan partiel d'affectation (PPA)
- Dans un plan de quartier (PQ/PQCM)                                            Nom et/ou No de la zone :                      zone de villas
36. Secteur de protection des eaux :                       Au  üB (Si zones S, cocher la question N° 115)
37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire
- (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 1<sup>er</sup>m LCdF) (si l'accord n'a pas été  
délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

### Brut

38.  a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation
- b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.
- (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

### Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson :                       Réseau public                       Alimentation privée
41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante :                       Existante                       Projetée
- Distance [m] : 25 m

### Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères                       Existant                       Projeté
- b) Différenciés                       Existant                       Projeté
- c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

**Suppression des barrières architecturales**

43.  La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RATC)  
 Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RATC sont remplies

**Equipements, Installations**

49.  Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)  
 Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

**Déchets de chantier**

50.  Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m<sup>3</sup> ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. [lien](#)

**D. SURFACES, VOLUME, COÛT**

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m <sup>2</sup> ]	1109			1109
61. Surface totale en zone à bâtir [m <sup>2</sup> ] (A)	1109			1109
62. Surface bâtie [m <sup>2</sup> ] (B)	82			82
63. Surface brute utile des planchers [m <sup>2</sup> ] (C)	236	2,5		238,5
dont consacrée au logement [m <sup>2</sup> ]	236	2,5		238,5
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0,07
Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				0,21
65. Cube SIA [m <sup>3</sup> ]	630			630
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]	860250			
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	150000	CFC 1 à 5 [CHF]		303000

**E. BATIMENT ET LOGEMENT**

75. Description du projet (\*)

	Avec logements	Sans logements
Nb total de nouveaux bâtiments		
Nb total de bâtiments transformés	1	
Nb total de bâtiments démolis	2	

(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

**F. PLACES DE STATIONNEMENT**

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	0	0		0
81. Couverts, garages extérieurs	0	0		0
82. Places non couvertes	1	0	0	1
83. Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)	1	0		1
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)		0		0

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

### Fiche bâtiment [1]

B1	Type de travaux (*) :	Bâtiment transformé
B2	N° de parcelle (*) :	2109
B3	N° ECA :	146
B4	Rue/lieu (*) :	Rte du Jorat 13 1052 Le Mont-sur-Lausanne
B5	Dénomination du bâtiment :	Maison individuelle
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1

### CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Maison individuelle à un logement	
	Classe :	Maisons individuelles	
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	82	
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :	246	
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	246	Pour les activités [m²] :
B11	Cube SIA [m³] :	630	
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :	3	
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :	1	
	Nb 1 pce :	Nb 2 pce :	Nb 3 pce :
	Nb 4 pce :	Nb 5 pce :	Nb 6 pce ou plus :
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :	Non	

### CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

B15	Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (*) :	
	Principal: Autre	
	Secondaire:	
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :	
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*) :	
	Pour générateur principal: Mazout	
	Pour générateur secondaire:	
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :	
	Principal: Chaudière standard	
	Secondaire:	
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :	
	Pour générateur principal: Mazout	
	Pour générateur secondaire:	
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

#### Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19	Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes	<input type="checkbox"/> Oui
-----	--	------------------------------

## AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :  
crépis, couleur claire  
Mode de couverture, couleur :  
tuiles  
Type de fermeture :  Stores  Volets
- b)  Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m<sup>2</sup>
44.  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux  
(cocher aussi la question No 40B)
45. a) Ascenseur, monte-charge :  Electrique  Hydraulique  
b) Rampe/plate-forme ajustable :  Electrique  Hydraulique  
c) Contenance du réservoir d'huile : litres  
d)  Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio :  Antenne collective  Antenne extérieure  Antenne intérieure  
 Parabole  Câble télé réseau

## PARTIE ENERGIE

## Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence

M ME

48. Qh (MJ/m<sup>2</sup>.an) : Informations complémentaires :  
Qhli (MJ/m<sup>2</sup>.an) : Informations complémentaires :
453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli   
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli
- Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1  
Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72**
- Surface de référence énergétique  
SRE : Informations complémentaires :
465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation  EN 6  
468. Serres artisanales ou agricoles chauffées  EN 7  
474. Halles gonflables  EN 8
- Installations techniques du bâtiment**
449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées  75  
450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)  65A  
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)  65B  
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS)  Annexe  
456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd   
461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables  EN-VD 72  
462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire  EN 3  
463. Installation de ventilation  EN 4  
464. Installation de réfrigération / humidification  EN 5  
466. Installation de production d'électricité par combustible  EN 9  
475. Résidences secondaires  EN 3
- Divers**
470. Installation de chauffage en plein air  EN 10  
471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN   
473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m<sup>2</sup>  
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage  EN 12  
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation  EN 13  
476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)  EN-VD 15  
477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application   
Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

## Fiche bâtiment [2]

B1	Type de travaux (*) :	Bâtiment démolé
B2	N° de parcelle (*) :	2109
B3	N° ECA :	
B4	Rue/lieu (*) :	Rte du Jorat 13 1052 Le Mont-sur-Lausanne
B5	Dénomination du bâtiment :	cabanon de jardin
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	

## CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Bâtiment sans logement (exclusivement activité, école, entrepôt, garage)		
	Classe :	Autres bâtiments non classés ailleurs		
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	10		
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :	10		
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	0	Pour les activités [m²] :	10
B11	Cube SIA [m³] :	21		
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :	1		
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :	0		
	Nb 1 pce :	Nb 2 pce :	Nb 3 pce :	
	Nb 4 pce :	Nb 5 pce :	Nb 6 pce ou plus :	
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :	Non		
B15	Système de chauffage (*) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour le chauffage, seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal:		
		- secondaire:		
	Puissance du chauffage [KW] : (principal)			
B16	Agent énergétique de chauffage (source énergie) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique de chauffage (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal:		
		- secondaire:		
	<i>Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance &gt; que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456. Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450</i>			
B17	Installation de fourniture d'eau chaude :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal:		
		- secondaire:		
	Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal:		
		- secondaire:		
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

**Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)**

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19	Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes	<input type="checkbox"/> Oui
-----	--	------------------------------

## AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :  
bois gris  
Mode de couverture, couleur :  
bois gris
- Type de fermeture :  Stores  Volets
- b)  Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m<sup>2</sup>
44.  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux  
(cocher aussi la question No 40B)
45. a) Ascenseur, monte-charge :  Electrique  Hydraulique  
b) Rampe/plate-forme ajustable :  Electrique  Hydraulique  
c) Contenance du réservoir d'huile : litres  
d)  Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio :  Antenne collective  Antenne extérieure  Antenne intérieure  
 Parabole  Câble télé-réseau

## PARTIE ENERGIE

## Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

- | Isolation thermique   | Compétence                     |                          |
|---|--------------------------------|--------------------------|
|   | M                              | ME                       |
| 48. Qh (MJ/m <sup>2</sup> .an) :  | Informations complémentaires : |                          |
| Qhli (MJ/m <sup>2</sup> .an) :  | Informations complémentaires : |                          |
| 453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli   | <input type="checkbox"/>       |                          |
| b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli  |                                | <input type="checkbox"/> |
| <b>Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1<br/>Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72</b>                                     |                                |                          |
| Surface de référence énergétique  |                                |                          |
| SRE :   | Informations complémentaires : |                          |
| 465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation  | <input type="checkbox"/>       | EN 6                     |
| 468. Serres artisanales ou agricoles chauffées  | <input type="checkbox"/>       | EN 7                     |
| 474. Halles gonflables  | <input type="checkbox"/>       | EN 8                     |
| <b>Installations techniques du bâtiment</b>   |                                |                          |
| 449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées | <input type="checkbox"/>       | 75                       |
| 450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)  | <input type="checkbox"/>       | 65A                      |
| b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)  | <input type="checkbox"/>       | 65B                      |
| c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS)   | <input type="checkbox"/>       | Annexe                   |
| 456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd  | <input type="checkbox"/>       |                          |
| 461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables  | <input type="checkbox"/>       | EN-VD 72                 |
| 462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire   | <input type="checkbox"/>       | EN 3                     |
| 463. Installation de ventilation  | <input type="checkbox"/>       | EN 4                     |
| 464. Installation de réfrigération / humidification   | <input type="checkbox"/>       | EN 5                     |
| 466. Installation de production d'électricité par combustible   | <input type="checkbox"/>       | EN 9                     |
| 475. Résidences secondaires   | <input type="checkbox"/>       | EN 3                     |
| <b>Divers</b>   |                                |                          |
| 470. Installation de chauffage en plein air   | <input type="checkbox"/>       | EN 10                    |
| 471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN  | <input type="checkbox"/>       |                          |
| 473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m <sup>2</sup>   |                                |                          |
| - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage   | <input type="checkbox"/>       | EN 12                    |
| - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation  | <input type="checkbox"/>       | EN 13                    |
| 476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)  | <input type="checkbox"/>       | EN-VD 15                 |
| 477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application  | <input type="checkbox"/>       |                          |
| Précisez l'article :  |                                |                          |

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

### Fiche bâtiment [3]

B1	Type de travaux (*) :	Bâtiment démolé
B2	N° de parcelle (*) :	2109
B3	N° ECA :	
B4	Rue/lieu (*) :	Rte du Jorat 13, 1052 Le Mont-su-Lausanne
B5	Dénomination du bâtiment :	Cabanon de jardin
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	

### CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Bâtiment sans logement (exclusivement activité, école, entrepôt, garage)		
	Classe :	Autres bâtiments non classés ailleurs		
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	24		
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :	24		
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	0	Pour les activités [m²] :	24
B11	Cube SIA [m³] :	50		
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :	1		
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :	0		
	Nb 1 pce :	Nb 2 pce :	Nb 3 pce :	
	Nb 4 pce :	Nb 5 pce :	Nb 6 pce ou plus :	
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :	Non		
B15	Système de chauffage (*) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour le chauffage, seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal:		
		- secondaire:		
	Puissance du chauffage [KW] : (principal)			
B16	Agent énergétique de chauffage (source énergie) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique de chauffage (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal:		
		- secondaire:		
	<i>Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance &gt; que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456. Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450</i>			
B17	Installation de fourniture d'eau chaude :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal:		
		- secondaire:		
	Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal:		
		- secondaire:		
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

#### Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#)
- (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19	Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes	<input type="checkbox"/> Oui
-----	--	------------------------------

## AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :  
bois et verre  
Mode de couverture, couleur :  
bois  
Type de fermeture :  Stores  Volets
- b)  Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m<sup>2</sup>
44.  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux  
(cocher aussi la question No 40B)
45. a) Ascenseur, monte-charge :  Electrique  Hydraulique  
b) Rampe/plate-forme ajustable :  Electrique  Hydraulique  
c) Contenance du réservoir d'huile : litres  
d)  Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio :  Antenne collective  Antenne extérieure  Antenne intérieure  
 Parabole  Câble téléseuil

## PARTIE ENERGIE

## Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence  
M ME

48. Qh (MJ/m<sup>2</sup>.an) : Informations complémentaires :  
Qhli (MJ/m<sup>2</sup>.an) : Informations complémentaires :
453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli   
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli
- Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1  
Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72**
- Surface de référence énergétique  
SRE : Informations complémentaires :
465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation  EN 6
468. Serres artisanales ou agricoles chauffées  EN 7
474. Halles gonflables  EN 8
- Installations techniques du bâtiment**
449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées  75
450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)  65A  
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)  65B  
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS)  Annexe
456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd
461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables  EN-VD 72
462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire  EN 3
463. Installation de ventilation  EN 4
464. Installation de réfrigération / humidification  EN 5
466. Installation de production d'électricité par combustible  EN 9
475. Résidences secondaires  EN 3
- Divers**
470. Installation de chauffage en plein air  EN 10
471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN
473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m<sup>2</sup>  
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage  EN 12  
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation  EN 13
476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)  EN-VD 15
477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application   
Précisez l'article :

## L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

## Environnement

101. Situation particulière  
 Dans un plan cantonal d'affectation  
 Dans un plan cantonal de protection (*sauf Lavaux*)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (\*)  Oui  Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (\*)  Oui  Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.  66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).  66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. Le projet implique un défrichement de [m²] :  Annexe  
*(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)*
- 106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (\*) :  Oui  Non 43 - DN  
 Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le [guichet cartographique cantonal](#) (thème dangers naturels)
- |   |                                     |                                    |                                     |
|---|-------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| - Inondations (INO)                       | <input type="checkbox"/>            | - Chutes de pierres et blocs (CPB) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| - Laves torrentielles (LTO)               | <input type="checkbox"/>            | - Effondrements (EFF)              | <input type="checkbox"/>            |
| - Glissements de terrain permanents (GPP) | <input type="checkbox"/>            | - Avalanches (AVA)                 | <input type="checkbox"/>            |
| - Glissements de terrain spontanés (GSS)  | <input checked="" type="checkbox"/> |                                    |                                     |
- IMPORTANT** : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.**
- 106 B. Dans un site pollué  
*(en cas de doute, Interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)*  
 Ancienne décharge  Site industriel pollué  Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection   
*(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)*
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)   
*(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)*

## Préservation du parc locatif

## Travaux et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

- 112.1 a) Démolition, transformation, rénovation totale ou partielle supérieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée par les travaux **seulement lorsque l'immeuble existant comprend au moins trois logements loués en dernier lieu (même vacants)**  53
- b) Changement de destination d'un logement existant loué en dernier lieu (même vacant), avec ou sans travaux, pour l'utiliser sous une autre forme que celle prévalant au moment de la requête.  53
- Procédure simplifiée**
- 112.2 a) Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée.  53 B
- b) Rénovation ne concernant qu'un ou deux appartement(s) loué(s) isolé(s).  53 B

## Logement d'utilité publique

- 112.3 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)  54

## Bruit

113. Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB  Annexe  
*(rapport acoustique nécessaire)*
114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

## Protection des eaux

Annexes

115. Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)
116. Projet situé à moins de 20 m de :  
 la rive d'un lac  d'un cours d'eau à ciel ouvert  d'un cours d'eau sous voûtage

## Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)

117. Déversement des eaux météoriques  
 Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau  Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention   
 (voir la question N° 210)
118. Infiltration des eaux météoriques dans le sol  
 Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [...] Ouvrage d'infiltration   
 etc.)
119. Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité
120. Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)

## Eaux usées

121. Evacuation sans passer par une STEP
122. Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité
123. Raccordement à la fosse à purin  52

## Réseaux routier et ferroviaire

124. Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)  62
125. Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci
126. A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale
127. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire  Annexe  
 (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)
128. Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant

## M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES

## Locaux occupant des travailleurs

150. a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr  43, 51, 64  
 b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série  43, 51, 64
151. Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)  43, 51, 64
152. Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail  51

## Environnement

153. Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)  64
154. Installations de production d'énergie (EIE)  43, 64  
 Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon  
 Raffinerie de pétrole  
 Installation géothermique (plus de 5 MWth)  
 Installation thermique (plus de 100 MWth)  
 Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon

## Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales

155. Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux  43
156. Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale  43
157. Grands magasins, centres commerciaux  43  
 Surface consacrée à l'alimentation [m²] :  
 Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings)  
 Inférieure à 2000 m²  
 De 2000 à 5000 m²  
 Supérieure à 5000 m² (EIE)  
 Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²
170. Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau  43

**Métaux et machines**

158.	Métaux et machines		<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Aciéries (EIE)	<input type="checkbox"/> Vieux métaux (EIE)		
	<input type="checkbox"/> Aluminium (EIE)	<input type="checkbox"/> Métaux non ferreux (EIE)		

**Bois****Annexes**

159.	Bois et traitement du bois		<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Panneaux d'agglomérés (EIE)	<input type="checkbox"/> Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)		

**Chimie**

160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais		<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE)	<input type="checkbox"/> Stockage de plus de 1000 t (EIE)		
	<input type="checkbox"/> Transformation (> de 5000 m <sup>2</sup> ou 10'000 t/an)(EIE)	<input type="checkbox"/> Synthèse de produits		
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins		<input type="checkbox"/>	43, 64
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc		<input type="checkbox"/>	43, 64

**Alimentation**

163.	Produits alimentaires		<input type="checkbox"/>	43
164.	Produits agro-alimentaires		<input type="checkbox"/>	43, 64

**Autres matériaux**

165.	Arts graphiques		<input type="checkbox"/>	43, 64
166.	Produits pour l'aménagement de la maison et du logement		<input type="checkbox"/>	43, 64
167.	Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques		<input type="checkbox"/>	43, 64
168.	Textiles, habillement, cuir		<input type="checkbox"/>	43, 64
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.)		<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Cimenteries (EIE)	<input type="checkbox"/> Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)		

**N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP****Terrassements, dépôts d'excavation et décharges**

200.	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m <sup>3</sup> ou couvrant une superficie de plus de 5000 m <sup>2</sup> , mais inférieur à 50'000 m <sup>3</sup>		<input type="checkbox"/>	
207.	Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m <sup>2</sup> ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?		<input type="checkbox"/>	Concept de gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre			
	<input type="checkbox"/> De 50'000 à 500'000 m <sup>3</sup> <input type="checkbox"/> De plus de 500'000 m <sup>3</sup> (EIE)			
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)		<input type="checkbox"/>	

**Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets**

203.	Déchetteries ou postes de collecte des déchets		<input type="checkbox"/>	
204.	Installations de traitement des déchets			43
	<input type="checkbox"/> Inférieur ou égal à 1000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)			
205.	Déchetiseurs de voitures (EIE)		<input type="checkbox"/>	
206.	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration		<input type="checkbox"/>	51

**Surveillance des ouvrages de retenue**

210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m <sup>3</sup>	<input type="checkbox"/>	
		Retenue au dessus du terrain naturel	<input type="checkbox"/>	
		Volume d'eau permanent m <sup>3</sup> :		

## O. AGRICULTURE, ANIMAUX

Annexes

250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/>	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/>	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement <input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)	<input type="checkbox"/>	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>	
255.	Fosses à purin	<input type="checkbox"/>	52
256.	Fumières	<input type="checkbox"/>	52
257.	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/>	43
258.	Installations de biogaz.	<input type="checkbox"/>	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros <input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64

## P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL

## Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil

300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/>	21, 43
301.	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/>	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/>	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/>	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/>	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/>	43, 64

## Laboratoires et cabinets

307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/>	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	<input type="checkbox"/>	43

## Cimetières

311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/>	43
------	---	--------------------------	----

## Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS

## Sport

340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>	
355.	Stands de tir <input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille [.] eau non chauffée		32
	[.] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	[.] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	[.] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille [.] eau non chauffée		
	[.] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	[.] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	[.] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique

### Loisirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	[.]	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	[.]	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	[.]	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	[.]	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	[.]	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	[.]	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	[.]	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	[.]	43
365.	Places de jeux	[.]	

### R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

#### Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : <a href="#">lien</a>	[.]	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	[.]	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	[.]	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)	[.]	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	[.]	64
404.	Garages professionnels	[.]	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	[.]	64

#### Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) [.] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) [.] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) [.] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	[.]	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	[.]	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	[.]	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	[.]	64

#### Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle [.] Modification d'installation existante [.] b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT) [.]		Annexe
413.	Sources de radiation ionisante et installations y relatives	[.]	
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	[.]	ESTI TD7

## Substances, produits et déchets spéciaux

Annexes

416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/> Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE)		
	<input type="checkbox"/> Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)		
	<input type="checkbox"/> Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)		
417.	Entreprises avec micro-organismes	<input type="checkbox"/>	
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	<input type="checkbox"/>	Annexe

## S. EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS

## Abri de protection civile ( pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation )

454.	Construction d'un abri PCi	<input type="checkbox"/>	46
455.	Dispense de construction d'un abri PCi	<input type="checkbox"/>	45

## T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)

500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact)	<input type="checkbox"/>	Annexe
	L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation)	<input type="checkbox"/>	

## G. ANNEXES

90.	<b>a) Plans</b>			
	Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*)			<input checked="" type="checkbox"/>
	Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50)			<input checked="" type="checkbox"/>
	Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier			<input checked="" type="checkbox"/>
	Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées)			<input checked="" type="checkbox"/>
	Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé			<input checked="" type="checkbox"/>
	Dessins de toutes les façades			<input checked="" type="checkbox"/>
	En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation.			
90.	<b>b) Nombre d'exemplaires des plans</b> (IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5...)		<b>Demandé</b>	<b>Fourni</b>
	Nombre d'exemplaires pour la commune :	M	ME	
	Nombre d'exemplaires pour la CAMAC :	2	2	2
	Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	0	0	0
		2	2	2
91.	<b>Documents</b>			
	Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune)	Comm.	CAMAC	Fourni
	Procuration remise au mandataire	2	0	<input checked="" type="checkbox"/>
	Etablie par : <input type="checkbox"/> Propriétaire	2	0	
	<input type="checkbox"/> Promettant acquéreur			
	<input type="checkbox"/> Maître de l'ouvrage			
	Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants)	2	0	<input type="checkbox"/>
	Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2	0	<input type="checkbox"/>
	Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit	2	0	<input type="checkbox"/>
	Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)	2	0	<input type="checkbox"/>
	Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux	2	0	<input type="checkbox"/>
	Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF)	2	0	<input type="checkbox"/>
	Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)	2	0	<input type="checkbox"/>
	Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant	2	0	<input type="checkbox"/>
	Formulaire CNA/SUVA , générateurs et récipients de vapeur et sous pression	2	0	<input type="checkbox"/>
	Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2	0	<input type="checkbox"/>
	Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	2	0	<input type="checkbox"/>
	Rapport amiante + la preuve de dépôt du rapport (sous format papier et sous format électronique)	0	1	<input checked="" type="checkbox"/>
	Concept de gestion des sols	2	0	<input type="checkbox"/>
	Plan schématique d'évacuation des eaux claires	2	0	<input type="checkbox"/>
	Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2	0	<input type="checkbox"/>
92.	<b>Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié</b>			
	Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN	2	0	<input type="checkbox"/>
	Préavis du Concordat des téléskis	2	0	<input type="checkbox"/>
	Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torrificateurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)	2	0	<input type="checkbox"/>
	Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2	0	<input type="checkbox"/>

## BLOC-NOTES

1. Mandataire :
2. Commune :
3. CAMAC :

## SIGNATURES

## SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : Lausanne, le 30 avril 2024

Propriétaire(s) : Guillaume & Françoise Prom. acquéreur(s) : Droit distinct - permanent : Auteur des plans : [Signature]

**Destinataire des factures (\*)** (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	DRÄNERT	Prénom :	CHRISTOPHE
Raison sociale :		Tél. :	
Adresse (*) :	Rte du Jorat 13	E-mail :	cdraenert@icloud.com
N° postal (*) :	1052	Localité (*) :	LE MONT-SUR-LAUSANNE

Lieu, date et signature p : Lausanne, le 30 Avril 2024

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, Il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

## EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 19.6.24 au 18.7.24

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (\*) : Claudia Vences Tél. (\*) : 021/651.91.98 Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

[Signature] **LE MONT**  
sur Lausanne  
Urbanisme

## PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

## Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email [info.camac@vd.ch](mailto:info.camac@vd.ch)

## Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

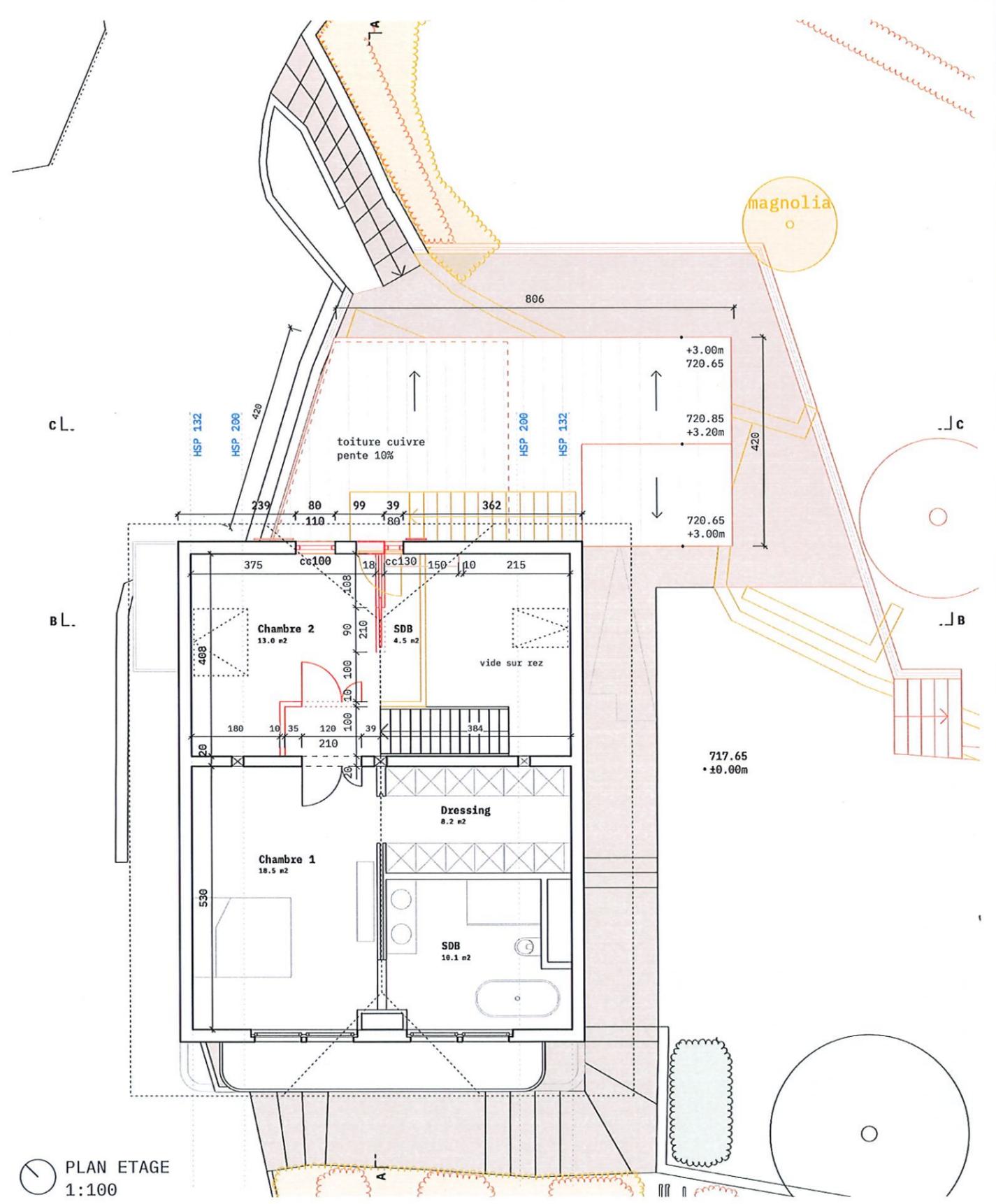
**Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)**

Nom, Prénom :	DRÄNERT CHRISTOPHE	RAISON SOCIALE :	
Adresse :	Route du Jorat 13		
Tél. :		E-mail :	cdraenert@googlemail.com
NPA :	1052	LOCALITE :	LE MONT-SUR-LAUSANNE

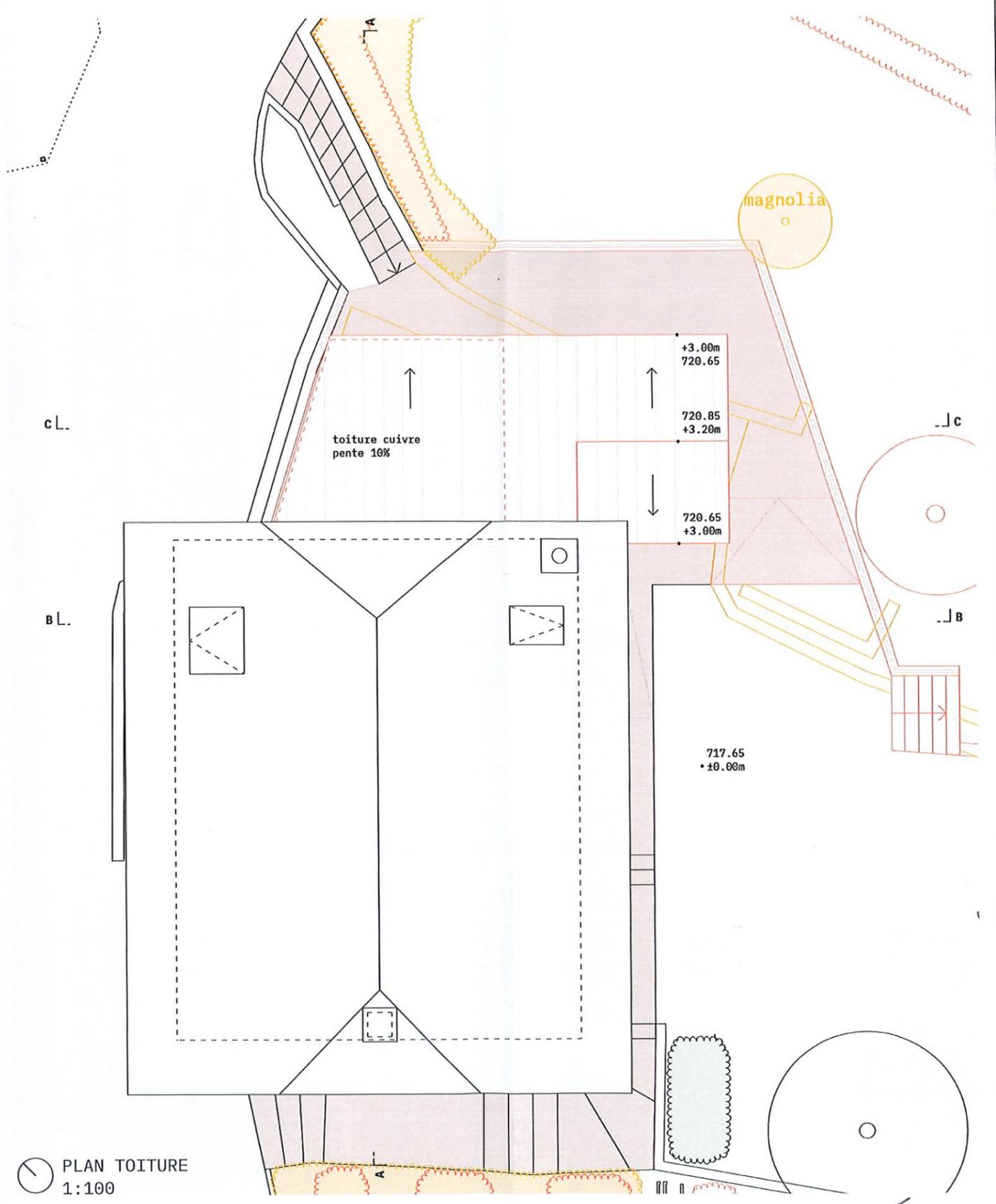
Nom, Prénom :	GEORGIOS MAVROMATIS	RAISON SOCIALE :	
Adresse :	Route du Jorat 13		
Tél. :		E-mail :	gmavromatis@gmail.com
NPA :	1052	LOCALITE :	LE MONT-SUR-LAUSANNE

**Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)**

Nom, Prénom :	DELGADO YOLANDE	RAISON SOCIALE :	DELGADO ARCHITECTES SA
Adresse :	Boulevard de Grancy 49		
Tél. :	0213112249	E-mail :	contact@delgadoarchitectes.ch
NPA :	1006	LOCALITE :	LAUSANNE



PLAN ETAGE  
1:100



PLAN TOITURE  
1:100

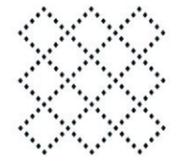
**JOR** Transformations intérieures et en façade Nord-Est du bâtiment ECA 146, démolition de deux annexes, murs, escalier, construction d'un pavillon et d'un couvert, aménagements extérieurs.  
PARCELLE N° 2109 - ROUTE DU JORAT 13, 1052 LE MONT-SUR-LAUSANNE

PLANS ETAGE ET TOITURE

**MISE À L'ENQUÊTE**

Echelle : 1:100    Format : A3    Date : 29 avril 2024    Dessin : RK

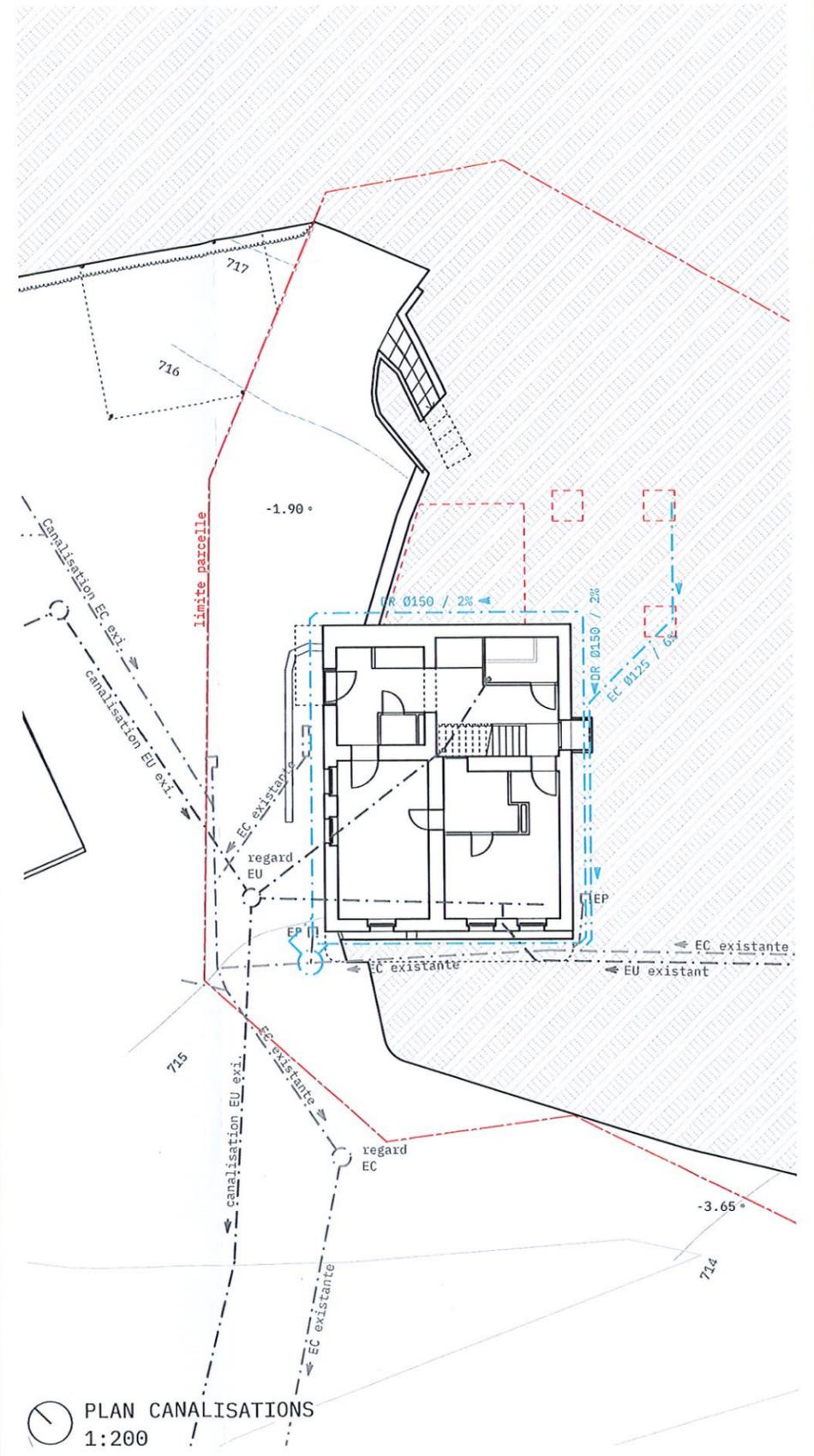
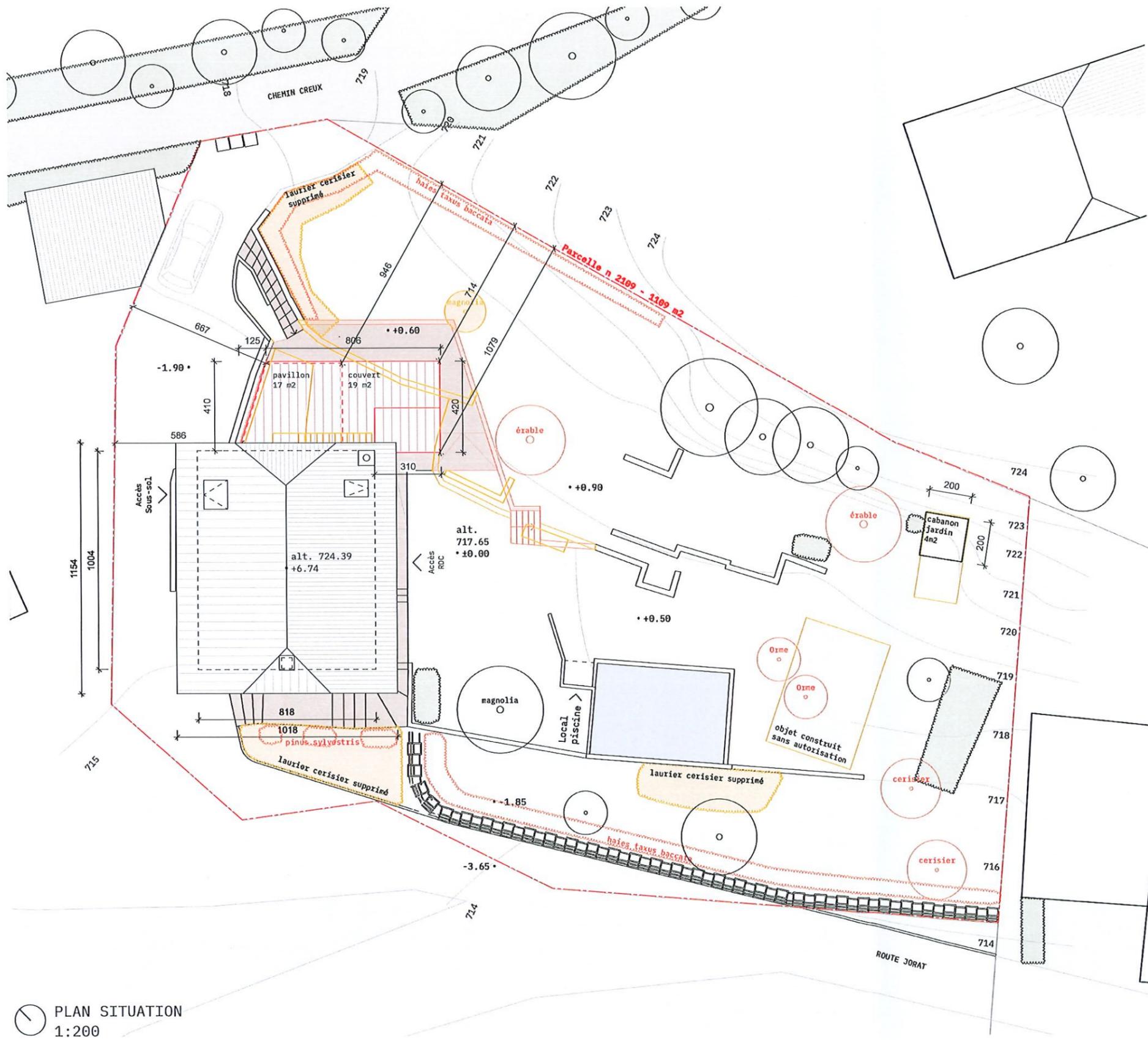
DA Delgado Architectes Sàrl  
Architecte EPFL  
Boulevard de Grancy 49 - 1008 Lausanne  
Econtact@delgadoarchitectes.ch  
T +41 21 311 2249 - www.delgadoarchitectes.ch



- Légende:
- bitume
  - revêtement pierre
  - buisson existant
  - gazon
  - existant
  - démolition
  - construction

Architecte:  
*[Signature]*

Propriétaires:  
*[Signature]*  
30.4.2024



PLAN SITUATION  
1:200

PLAN CANALISATIONS  
1:200

**JOR** Transformations intérieures et en façade Nord-Est du bâtiment ECA 146, démolition de deux annexes, murs, escalier, construction d'un pavillon et d'un couvert, aménagements extérieurs.  
PARCELLE N° 2109 - ROUTE DU JORAT 13, 1052 LE MONT-SUR-LAUSANNE

DA  
Delgado Architectes Sàrl  
Architecte EPFL  
Boulevard de Grancy 49 - 1006 Lausanne  
Econtact@delgadoarchitectes.ch  
T +41 21 311 2249 - www.delgadoarchitectes.ch

- Légende:
- bitume
  - revêtement pierre
  - buisson existant
  - gazon
  - existant
  - démolition
  - construction

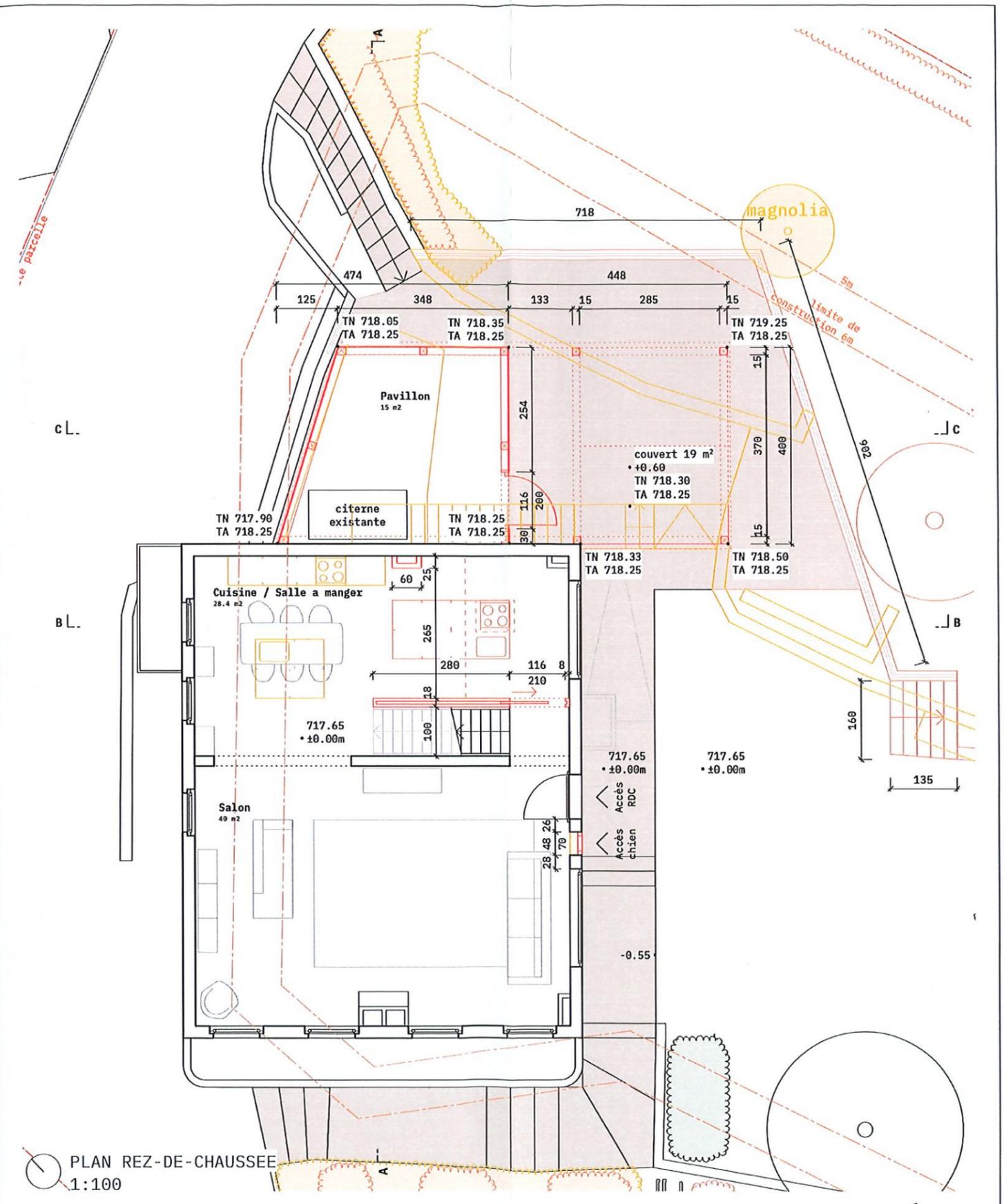
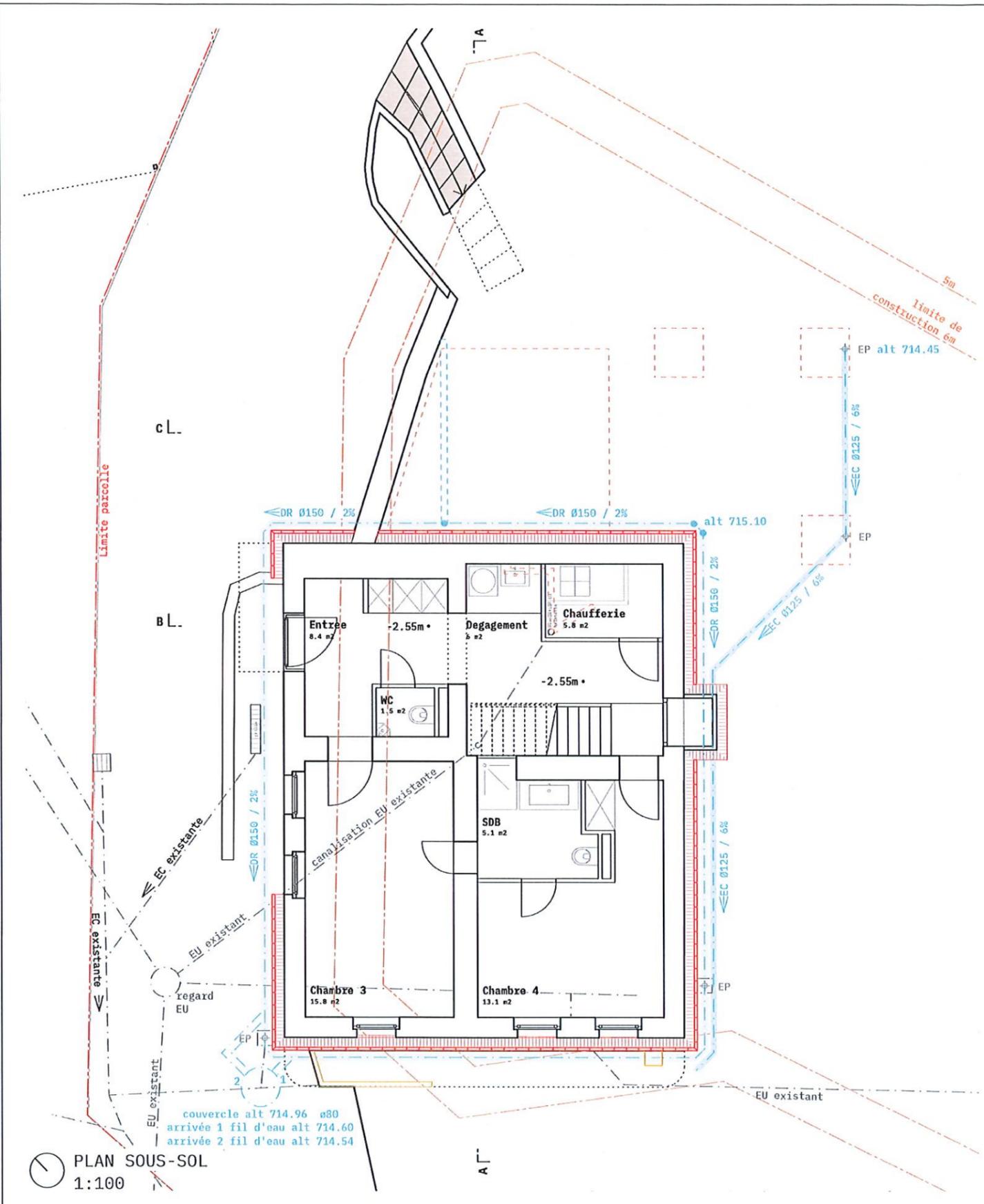
Architecte:  
*[Signature]*

Propriétaires:  
*[Signature]*  
30.04.2024

PLANS SITUATION ET CANALISATIONS

**MISE À L'ENQUÊTE**

Echelle : 1:200	Format : A3	Date : 29 avril 2024	Dessin : RK
--------------------	----------------	-------------------------	----------------



**JOR** Transformations intérieures et en façade Nord-Est du bâtiment ECA 146, démolition de deux annexes, murs, escalier, construction d'un pavillon et d'un couvert, aménagements extérieurs. PARCELLE N° 2109 - ROUTE DU JORAT 13, 1052 LE MONT-SUR-LAUSANNE

PLANS SOUS-SOL ET REZ-DE-CHAUSSEE

**MISE À L'ENQUÊTE**

Echelle : 1:100    Format : A3    Date : 29 avril 2024    Dessin : RK

DA Delgado Architectes Sàrl

Architecte EPFL  
Boulevard de Grancy 49 - 1006 Lausanne  
Econtact@delgadoarchitectes.ch  
T +41213112249 - www.delgadoarchitectes.ch

Légende:

- bitume
- revêtement pierre
- buisson existant
- gazon
- existant
- démolition
- construction

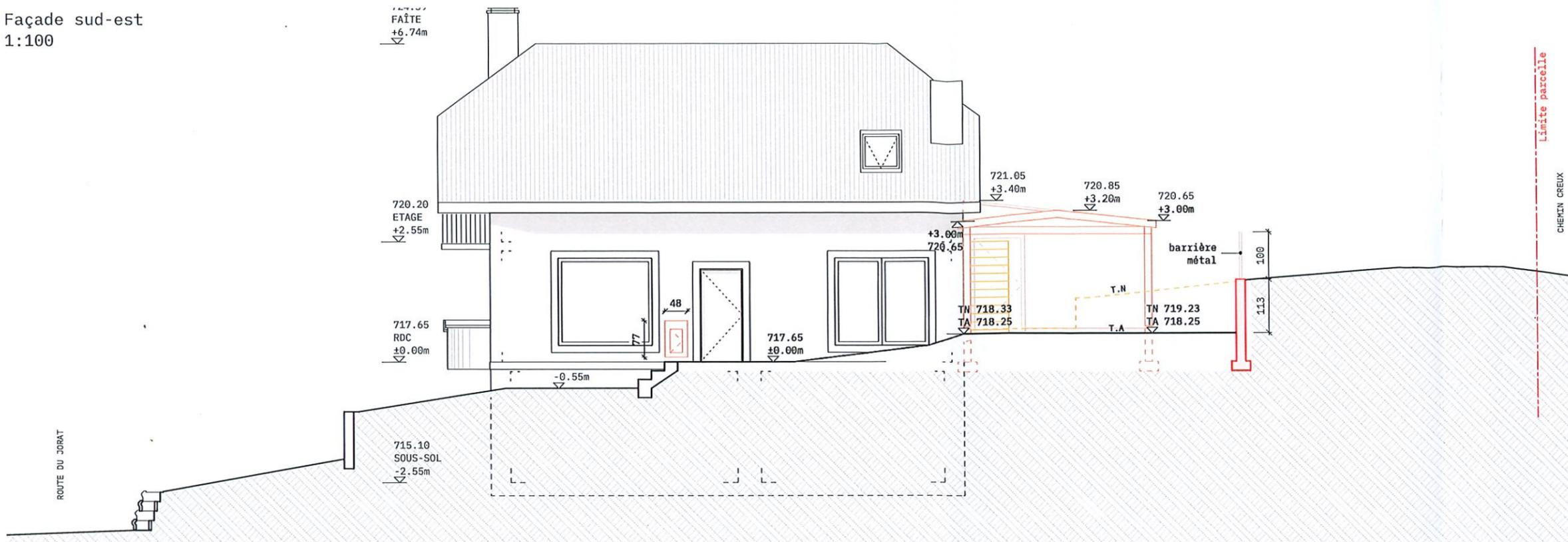
Architecte:

*[Signature]*

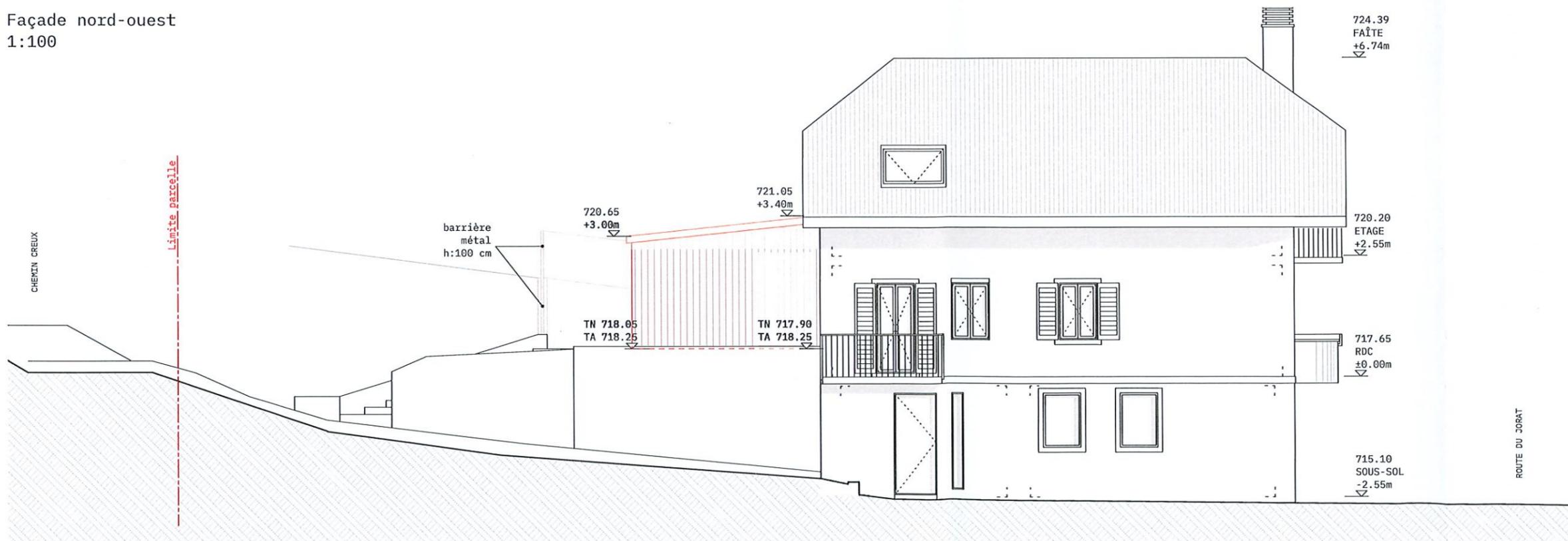
Propriétaires:

*[Signature]* 30.11.2024

Façade sud-est  
1:100



Façade nord-ouest  
1:100



<b>JOR</b>	Transformations intérieures et en façade Nord-Est du bâtiment ECA 146, démolition de deux annexes, murs, escalier, construction d'un pavillon et d'un couvert, aménagements extérieurs. PARCELLE N° 2109 - ROUTE DU JORAT 13, 1052 LE MONT-SUR-LAUSANNE		
FACADES S-E / N-O			
<b>MISE À L'ENQUÊTE</b>			
Echelle : 1:100	Format : A3	Date : 29 avril 2024	Dessin : RK

DA Delgado Architectes Sàrl

Architecte EPFL  
Boulevard de Grancy 49 - 1008 Lausanne  
Econtact@delgadoarchitectes.ch  
T +41 21 311 2249 - www.delgadoarchitectes.ch

Légende:

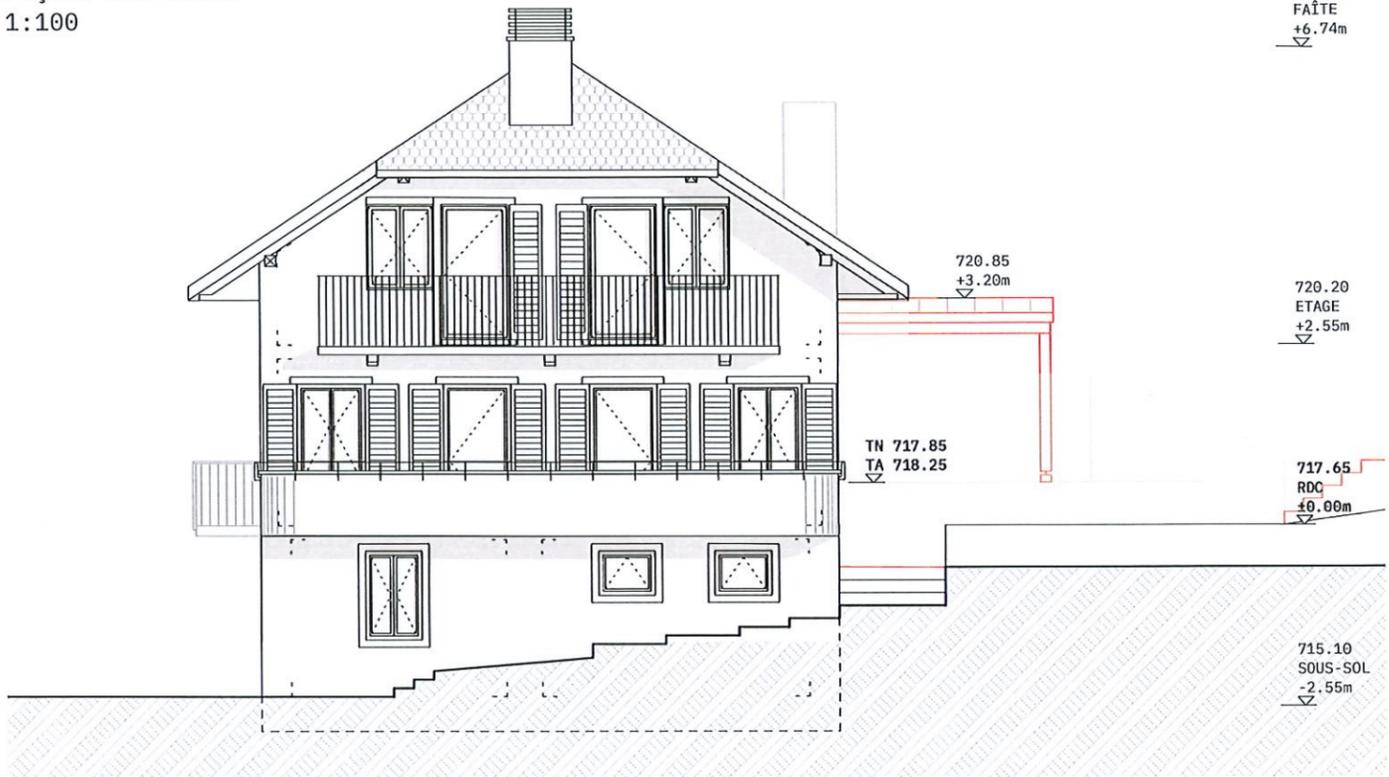
bitume	existant
revêtement pierre	démolition
buisson existant	construction
gazon	

Architecte:

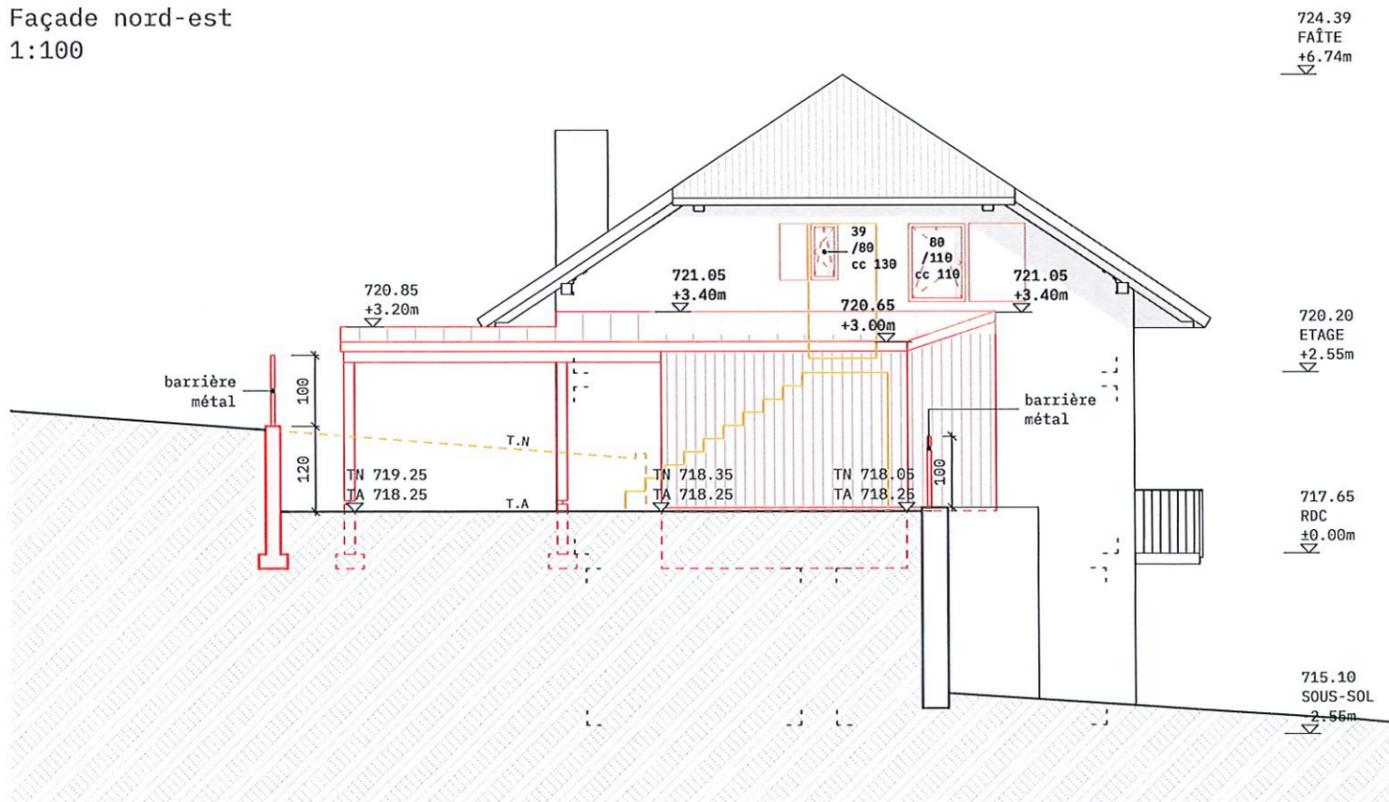
Propriétaires:

30.01.2024

Façade sud-ouest  
1:100



Façade nord-est  
1:100



**JOR** Transformations intérieures et en façade Nord-Est du bâtiment ECA 146, démolition de deux annexes, murs, escalier, construction d'un pavillon et d'un couvert, aménagements extérieurs.  
PARCELLE N° 2109 - ROUTE DU JORAT 13, 1052 LE MONT-SUR-LAUSANNE

FACADES S-O / N-E

**MISE À L'ENQUÊTE**

Echelle : 1:100  
Format : A3  
Date : 29 avril 2024  
Dessin : RK

DA Delgado Architectes Sàrl

Architecte EPFL  
Boulevard de Grancy 49 - 1008 Lausanne  
E contact@delgadoarchitectes.ch  
T +41213112249 - www.delgadoarchitectes.ch

Légende:

- bitume
- revêtement pierre
- buisson existant
- gazon
- existant
- démolition
- construction

Architecte:

Propriétaires:

30.04.2024